



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Maisons-Alfort, le 13 novembre 2007

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments sur la réévaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire à la suite de la confirmation d'un foyer domestique d'influenza aviaire à virus H5N1 HP au Royaume-Uni

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rappel de la saisine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 13 novembre 2007, par la Direction générale de l'alimentation (DGAI), pour réévaluer le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène, ce à la suite de la confirmation d'un foyer domestique d'influenza aviaire à virus H5N1 HP au Royaume-Uni, le 13 novembre 2007.

Avis du groupe d'expertise collective d'urgence « influenza aviaire »

Les membres mobilisables du groupe d'expertise collective d'urgence « influenza aviaire » (GECU IA), nommé par décision du 22 août 2005, modifiée les 3 et 7 mars 2006 et le 16 novembre 2007 se sont réunis en urgence à l'Afssa et par moyens télématiques, le 16 novembre 2007. Ils ont formulé l'avis suivant :

« Contexte et questions posées »

Un foyer domestique d'influenza aviaire à virus H5N1 HP a été confirmé le 13 novembre 2007, au Royaume-Uni, dans le comté du Suffolk, dans un élevage en plein-air comptant 5 000 dindes, 1 180 canards et 400 oies. Cet élevage est situé dans une zone à forte densité avicole, à proximité d'un lac et d'une zone humide classée en réserve naturelle. Les résultats préliminaires de caractérisation de la souche incriminée indiquent une similitude avec les souches isolées en Allemagne, en République tchèque et, par conséquent, en France, au cours de l'été 2007. A la date de rédaction du présent avis, une enquête épidémiologique et des analyses phylogénétiques approfondies sont en cours.

Le 19 novembre 2007, l'infection par le virus H5N1 HP d'un élevage de dindes situé au sein de la zone de surveillance délimitée autour du premier foyer a été confirmée. Les deux élevages infectés appartiennent à la même société et des contacts à risque entre les deux structures ont été documentés.

La présente expertise vise à évaluer la situation britannique ainsi que ses éventuelles conséquences sur le niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène en France et sur le risque lié à l'autorisation du transport et de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau.

Méthode d'expertise

À la suite de la réunion du 16 novembre 2007, la cellule d'urgence du GECU IA a élaboré un projet d'avis qui a été discuté et validé par les membres mobilisables du GECU IA par moyens télématiques, le 19 novembre 2007.

27-31, avenue
du Général Leclerc
94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

L'expertise a été conduite en prenant en compte les documents suivants :

- la lettre du demandeur en date du 13 novembre 2007 et ses annexes ;
- l'arrêté du 5 février 2007 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l'infection de la faune sauvage par un virus Influenza aviaire à caractère hautement pathogène et au dispositif de surveillance et de prévention chez les oiseaux détenus en captivité ;
- la décision de la Commission 2007/731/EC en date du 13 novembre 2007 concernant certaines mesures de protection en relation avec l'IAHP H5N1 chez des volailles au Royaume-Uni ;
- les éléments disponibles sur la situation internationale de l'épizootie à virus H5N1 HP au 19 novembre 2007 ;
- les éléments disponibles sur la surveillance de l'influenza aviaire dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni au 19 novembre 2007 .

Argumentaire

1. Evaluation de la situation britannique

S'agissant de la source de contamination de l'élevage britannique, deux hypothèses sont envisagées : une contamination par des oiseaux domestiques ou par l'avifaune sauvage.

Au stade actuel des investigations, l'hypothèse d'une contamination par des oiseaux domestiques ou leurs produits, via des échanges légaux ou illégaux, d'origine intra ou extra communautaire, est considérée comme possible.

Aucun cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP n'a été notifié en Europe du nord et de l'ouest, dans l'avifaune sauvage, depuis le mois d'août 2007.

Les grands mouvements migratoires d'automne sont quasiment achevés. Malgré le dispositif de surveillance des mortalités dans l'avifaune sauvage mis en œuvre au Royaume-Uni et plus particulièrement dans le Norfolk et le Suffolk où la surveillance est renforcée, aucun cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP n'a été identifié dans l'avifaune sauvage (d'après les données de surveillance disponibles à la date de rédaction du présent avis).

Le GECU IA estime peu probable qu'une circulation virale dans l'avifaune sauvage, autour du foyer britannique, ne se soit pas traduite par une mortalité d'espèce(s) sensible(s) de l'avifaune sauvage très probablement présente(s) sur la zone considérée.

Ces éléments ne sont pas en faveur d'une introduction par l'avifaune sauvage, bien qu'à ce stade, cette hypothèse ne puisse être exclue.

2. Evaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène en France

Actuellement, le territoire français est placé au niveau de risque épizootique influenza « faible ». Compte-tenu des éléments disponibles à la date de rédaction du présent avis, le GECU IA estime que ce niveau de risque pourrait être maintenu sur l'ensemble du territoire. Le niveau de risque influenza en France devrait être réévalué, dans les jours ou semaines à venir en fonction des résultats des enquêtes diligentées en Angleterre et si l'évolution de la situation épidémiologique de l'influenza aviaire à virus H5N1 HP au Royaume-Uni et en Europe du nord et de l'ouest montrait une aggravation de la situation.

Si, dans les jours ou semaines à venir, aucun cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP n'était notifié dans l'avifaune sauvage, au Royaume-Uni ou dans d'autres pays d'Europe du nord ou de l'ouest, le niveau de risque influenza « faible » pourrait être maintenu en France. Ceci serait en faveur d'une origine domestique du foyer britannique.

Si, dans les jours ou semaines à venir, des cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP étaient identifiés dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni, en l'absence de cas notifiés dans d'autres pays européens, ceci suggérerait une contamination locale de l'avifaune sauvage. Compte-tenu du fait qu'actuellement et pour les mois à venir, les mouvements migratoires sont stabilisés, des mouvements d'oiseaux sauvages en provenance du Royaume-Uni vers la France apparaissent peu probables bien que la possibilité de déplacements d'oiseaux dus à des conditions météorologiques défavorables, à l'épuisement des ressources trophiques d'un site d'hivernage ou de déplacement erratique de quelques individus ne puisse être totalement exclue. Le GECU IA estime que le niveau de risque influenza pourrait être maintenu, en France, au niveau « faible ».

Si, dans les jours à venir, des cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP étaient notifiés dans l'avifaune sauvage d'autres pays d'Europe du nord ou de l'ouest, ceci suggérerait une contamination possible des couloirs migratoires. Ceci conforterait l'hypothèse d'une contamination du foyer britannique par l'avifaune sauvage. Dans cette situation, il existerait un risque d'apparition d'autres foyers en Europe, notamment en France. Le GECU IA estime que le niveau de risque influenza en France, devrait alors être réévalué à la lumière des éléments épidémiologiques disponibles. Une approche régionale du niveau de risque influenza pourrait éventuellement être préconisée.

3- Evaluation du risque lié à l'autorisation du transport et de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau

Le GECU IA, estimant que le risque épizootique influenza peut être maintenu au niveau « faible » sur l'ensemble du territoire français, ne recommande pas de modification de l'autorisation actuelle du transport et de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau. Cette autorisation devrait cependant être réévaluée si des cas d'influenza aviaire à virus H5N1 HP étaient notifiés, dans les jours à venir, dans l'avifaune sauvage d'autres pays d'Europe du nord ou de l'ouest. Une approche régionale pour l'autorisation du transport et de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau pourrait alors être préconisée.

Conclusions et recommandations

Le groupe d'expertise collective d'urgence « influenza aviaire », réuni le 16 novembre 2007 à l'Afssa et par moyens télématiques, estime, compte-tenu des éléments disponibles à la date de rédaction du présent avis sur la situation internationale de l'épizootie à virus H5N1 HP et des éléments disponibles sur la surveillance de l'influenza aviaire dans l'avifaune sauvage au Royaume-Uni, que le niveau de risque épizootique influenza peut être maintenu, en France, au niveau « faible », sans modification de l'autorisation actuelle du transport et de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau.

Le GECU IA souligne que le niveau de risque influenza ainsi que l'autorisation du transport et de l'utilisation des appelants pour la chasse au gibier d'eau devront être réévalués en fonction des résultats des enquêtes diligentées en Angleterre et en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique de l'influenza aviaire à virus H5N1 HP au Royaume-Uni et en Europe du nord et de l'ouest.

Par ailleurs, le GECU IA rappelle l'importance de maintenir une surveillance efficace de l'influenza aviaire dans l'avifaune sauvage.

Mots clés : influenza aviaire, avifaune sauvage, avifaune domestique, Royaume-Uni »

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments

Tels sont les éléments d'analyse que l'Afssa est en mesure de fournir en réponse à la saisine du 13 novembre 2007 de la Direction générale de l'alimentation (DGAI) sur la réévaluation du niveau de risque épizootique en matière d'influenza aviaire hautement pathogène à la suite de la confirmation d'un foyer domestique d'influenza aviaire à virus H5N1 HP au Royaume-Uni

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

Pascale BRIAND